

---

**PACTE  
NATIONAL  
POUR  
L'ÉNERGIE DE  
LA  
RÉPUBLIQUE  
DU SÉNÉGAL**

---



---

# Préambule

**Le Pacte national du Sénégal, aligné sur le Plan opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'électrification rurale "accès universel SEforALL", le Programme d'urgence d'électrification (PUELEC), la dernière Lettre de Politique de développement du secteur de l'énergie 2019-2023, et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n° 7 des Nations Unies, constitue une feuille de route visant à garantir l'accès à l'énergie abordable, fiable et propre pour tous. Il présente un plan d'action détaillé pour relever les défis liés à la réalisation des objectifs énergétiques tout en permettant la réalisation des objectifs de croissance économique.**

Le Pacte National pour l'Énergie du Sénégal vise à augmenter significativement la capacité de production de l'électricité à partir des sources renouvelables (40% à l'horizon 2030) et à porter le rythme d'accès à l'électricité et à la cuisson propre à 2,9% et 11,3%, respectivement, d'ici 2029/2030. Le secteur privé jouera un rôle clé pour atteindre ces objectifs, avec pour ambition de mobiliser 2,3 milliards de dollars d'investissements privés dans la production, le transport, la distribution d'énergie ainsi que dans les solutions d'énergies renouvelables décentralisées (EnRD) et de cuisson propre.

Le Gouvernement du Sénégal est déterminé à atteindre ces objectifs ambitieux et réalistes en s'engageant pleinement dans le plan d'action défini dans ce Pacte. Ce plan détaille les réformes à mettre en œuvre autour de cinq axes principaux: (a) Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie à des coûts compétitifs; (b) Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue; (c) Adopter les solutions d'énergies renouvelables décentralisées (EnRD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre comme éléments essentiels de l'agenda d'accès à l'énergie; (d) Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires; et (e) Garantir une compagnie nationale d'électricité financièrement viable qui fournit des services fiables et accessibles financièrement.

Reconnaissant que le succès de cette initiative nécessite un renforcement de capacité et des efforts collectifs considérables, le Pacte national met l'accent sur l'inclusivité en engageant diverses parties prenantes, y compris le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, afin de favoriser des partenariats essentiels pour parvenir à un accès durable à l'énergie pour tous. Le Pacte reflète également la vision globale des Nations unies en intégrant l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et les sources renouvelables dans sa stratégie.



---

# Contents

<b>1. DECLARATION D'ENGAGEMENT</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION DU PACTE</b>	<b>7</b>
2.1 Objectifs	8
2.2 Plan d'action	9
<b>3. APERÇU DU SECTEUR ET DEFIS A RELEVER</b>	<b>12</b>
3.1 Aperçu du pays et du secteur	13
3.2 État actuel et défis	15
<b>ANNEXE I ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE II MESURES ET INDICATEURS PROPOSES POUR LES PILIERS DU PACTE ENERGETIQUE</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE III CADRE REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE IV LISTE DES ACRONYMES</b>	<b>28</b>

---



---

# 1

## Déclaration d'engagement

---



---

**Le Gouvernement de la République du Sénégal s'engage à transformer le paysage énergétique national et à accélérer l'accès à une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre pour tous les Sénégalais. Cet engagement constitue un catalyseur essentiel pour le progrès social, économique et environnemental du pays. À cette fin, le Gouvernement a fixé les objectifs suivants :**

- Fournir l'accès à l'électricité à 6,6 millions de personnes supplémentaires d'ici 2030, faisant passer le taux d'accès national à 100%, dès 2029, contre 84% actuellement.
- Accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre à un rythme de 11,3% par an, contre environ 3,1% actuellement, ce qui permettrait à 15,8 millions de personnes supplémentaires d'accéder à des solutions de cuisson propre, bénéficiant particulièrement aux femmes et aux communautés marginalisées.
- Augmenter la part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet de production à 40%, tout en multipliant par environ 1,7 la capacité de production prévue d'ici 2030<sup>1</sup>.
- Créer un environnement favorable à la participation du secteur privé, afin de mobiliser 2,3 milliards de dollars d'investissements privés dans le secteur de l'énergie d'ici 2030.

---

**Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République du Sénégal s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles identifiés dans la chaîne de valeur énergétique, conformément au plan d'action défini dans ce Pacte national pour l'énergie.**

## **PILIER I REHABILITER ET ETENDRE LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES A DES COUTS COMPETITIFS**

---

- **Pour guider les investissements publics et privés,** un Plan intégré à moindre coût (PIMC) sera finalisé au 30 juin 2025, définissant des priorités claires pour les projets de génération, de transport et de distribution d'électricité. Ce plan est la pierre angulaire d'une planification à moindre coût mise à jour, anticipant les besoins en matière d'infrastructure et permettant ainsi la mise en application de passations de marchés compétitives, transparentes et basées sur des principes de coûts sur le cycle de vie, qui seules permettront de réduire les coûts de production et donc les subventions au secteur.

---

<sup>1</sup> La Vision Sénégal 2050 prévoit 2,2 GW de capacité additionnelle d'ici 2034.

- **Le Gouvernement s'engage, à partir de 2025, à recourir systématiquement à des appels d'offres compétitifs et transparents.** L'application des dispositions du cadre juridique, avec en support l'adoption d'outils digitaux, pour les processus de passation de marché et la gestion des contrats est envisagée pour faciliter la réalisation de ces projets dans les délais.
- Par ailleurs, un pilotage très coordonné des programmes, s'appuyant sur une plateforme digitale de suivi permettra de déployer les technologies nécessaires avec des appuis financiers idoines.

## **PILIER II TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE**

---

- **Reconnaissant l'importance cruciale du commerce transfrontalier dans le cadre des options d'approvisionnement à moindre coût pour le pays,** le Gouvernement s'engage à signer l'accord inter-opérateurs et à adopter la méthodologie APM (Approche par les puissances maximales) pour les tarifs de transport de l'EEEOA en 2025.

## **PILIER III ADOPTER LES SOLUTIONS ENRD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE**

---

- **La stratégie d'électrification rurale privilégie le réseau tout en incluant l'installation de mini-réseaux et les kits solaires.** Le Gouvernement s'engage à adopter, d'ici juin 2025, un système de suivi des projets permettant un accès en temps réel à des données fiables sur les connexions. Ce système de suivi sera élargi aux équipements de cuisson propre en 2026, afin d'améliorer le suivi et la planification. Il s'engage aussi à mettre à jour sa stratégie nationale d'électrification et son plan quinquennal d'ici juin 2025. En outre, **afin d'accompagner les populations vulnérables et les zones isolées, avec une attention particulière portée à l'accès des femmes aux services de base,** le Gouvernement mettra en place, au premier trimestre 2026, un programme d'appui aux ménages pour le préfinancement des frais de raccordement.
- **Pour accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre,** une stratégie nationale sera adoptée au cours du premier trimestre 2026, ciblant des technologies adaptées aux différents types de consommateurs, différenciant milieux urbain et rural, et basée sur une



planification intégrée à la planification des secteurs du gaz et de l'électricité.

- **Pour soutenir le secteur à déployer les connexions électriques au dernier kilomètre à moindre coût, le gouvernement veillera à l'application continue de l'exonération fiscale** pour tout équipement destiné à l'électrification rurale par énergie renouvelable. Ces mesures seront accompagnées d'une standardisation des produits pour garantir leur qualité. Ainsi, la définition des minima techniques pour toutes les solutions hors réseau, y compris les produits de cuisson propre, sera complétée d'ici octobre 2025.

## PILIER IV

### INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

---

- **Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et pour encourager sa participation dans le secteur de l'énergie (tant sur réseau qu'hors réseau), et mobiliser des ressources supplémentaires**, le Gouvernement s'engage à identifier les obstacles afin de débloquer les investissements privés dans la production, le transport et la distribution d'électricité. Il poursuivra activement la création d'un environnement favorable, notamment en mettant à disposition des mécanismes de financement innovants intégrant des instruments de garantie pour réduire les coûts et les risques des projets rentables sous approche programmatique, afin de lever et de sécuriser les 6,3 milliards de dollars américains nécessaires dans la chaîne de valeur de l'énergie.
- **Pour faciliter les investissements privés dans les énergies renouvelables décentralisées**, le Gouvernement s'engage à rendre applicable le régime des concessions d'électrification rurale décentralisée (CER), tel qu'introduit par le Code de l'électricité, en s'appuyant sur les recommandations d'une étude sur le cadre réglementaire visant à identifier les pistes de pérennisation du secteur, dont les résultats seront disponibles d'ici la fin du mois de juin 2025. Ainsi, un processus d'approbation réglementaire clairement défini pour les mini-réseaux gérés par le secteur privé (y compris les licences, les tarifs et l'intégration du réseau) sera mis en place en août 2025.
- **Pour appuyer financièrement les solutions d'énergie renouvelable décentralisées menées par le secteur privé**, le Gouvernement s'engage à mettre en place, d'ici le premier trimestre 2026, un mécanisme de subvention/financement pour rendre les projets d'EnRD économiquement et financièrement viables pour le secteur privé et accessibles

financièrement pour les consommateurs afin de soutenir la croissance du marché des solutions EnRD portées par les opérateurs privés. Une stratégie visant à encourager l'utilisation productive de l'énergie et à renforcer la viabilité économique des solutions hors réseau sera intégrée, afin d'assurer que l'accès à l'énergie favorise le développement économique local.

## PILIER V

### GARANTIR UNE COMPAGNIE NATIONALE D'ELECTRICITE FINANCIEREMENT VIABLE QUI FOURNIT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES

---

- **Le Gouvernement s'engage à assurer la pérennité du secteur et la viabilité financière des opérateurs du secteur de l'électricité, dont la SENELEC.** La baisse de la subvention et des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la SENELEC et de réduction des charges d'exploitation – en particulier des coûts de production – seront mises en œuvre d'ici la fin décembre 2025.

---

**Le cadre institutionnel existant sera renforcé en moyens financiers et en ressources humaines dès la signature du Pacte pour l'énergie en janvier 2025 pour assurer le suivi et la mise en œuvre afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et de durabilité.**

Des indicateurs clés, notamment l'accès à l'électricité et à la cuisson propre, ainsi que la part des énergies renouvelables, guideront ce processus. Le ministère en charge de l'énergie, soutenu par les parties prenantes concernées, dirigera la collecte des données et un retour d'information régulier permettra d'ajuster les politiques et les objectifs en fonction des besoins. Les efforts de suivi seront intégrés dans le budget du programme afin de garantir l'alignement sur les objectifs énergétiques nationaux et internationaux.



## Appel à partenariat

- **Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires**, afin de permettre à la République du Sénégal d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Cela contribuera à la création de millions d'emplois et d'opportunités économiques pour les Sénégalais. Ce Pacte jouera un rôle clé dans la croissance économique et le développement du pays, ainsi que dans celui de la région.

- Les besoins de financement pour atteindre les objectifs du Compact s'élèvent à 6,3 milliards USD dont 4,6 milliards USD restent à financer, à noter que ce chiffre ne prend pas en compte les ressources qui seront mises à disposition par le JETP au Sénégal. Le tableau ci-dessous présente les besoins de financement estimés par option technologique et source de financement (public/privé) sur la période 2024-2030.

Option technologique	Coût total en millions USD	Financements publics (en millions USD)	Financements privés (en millions USD)
Production d'électricité	3294	1517	1777
Réseaux électriques	1718	1652	65
Transport	166	101	65
Moyenne tension / HTA	797	797	0
Basse tension / HTB	755	755	0
Mini-réseaux	443	292	151
Kits solaires domestiques (12-200 Wh)	73	36	36
Infrastructure gazière	700	400	300
Réformes sectorielles et renforcement des capacités	28	28	0
<b>Total</b>	<b>6255</b>	<b>3926</b>	<b>2330</b>
	100%	63%	37%



---

# 2

## Objectifs et plan d'action du Pacte

---





## 2.1

# Objectifs

Cible de trajectoire	Rythme annuel actuel entre 2017 et 2022	Rythme annuel visé entre 2023 et 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	3,6% (données officielles MEPM) <sup>2</sup>	2,9% (données MEPM) pour atteindre l'accès universel en 2029 <sup>3</sup>
Augmenter l'accès à une cuisson propre	3,1%	11,3% (selon les objectifs du mécanisme de développement propre), soit 15,8 millions de personnes supplémentaires

\*Remarque : Pour l'accès à l'électricité, seuls les raccordements directs, et non les raccordements inférés ou indirects, sont considérés. Les foyers améliorés sont considérés comme un accès à une cuisson propre.

Objectif d'accès à l'électricité en million de personnes	Réseau		Mini-réseaux		Kits solaires		Total
	Existant	Prévu	Existant	Prévu	Existant	Prévu	
National	14,2	+3,9	0,2	+1,6	0,5	+1,2	21,5

	Part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique	Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables	29% (2024)	40%

	Référence	Objectif d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	2,3 milliards USD cumulés en 2023**	2,3 milliards USD additionnels

\* Remarque : Les investissements du secteur privé dans toute la chaîne de valeur du secteur (production, transport et distribution, et accès hors réseau, le cas échéant) sont ciblés.

\*\*Le chiffre inclut l'intégralité du stock d'investissement privé pour le secteur de l'électricité et exclut les investissements amont dans le secteur gazier.

<sup>2</sup> En utilisant les données de l'ODD 7, le taux d'accès a crû de 1,9% par an entre 2017 et 2022 et devrait croître de 6,3% par an pour atteindre l'électrification universelle d'ici 2029.

<sup>3</sup> En prenant en compte le déficit d'électrification actuel (2,8 millions de Sénégalais) et l'accroissement de la population d'ici à 2030 (+3,4 millions de personnes), 6,6 millions de personnes seront amenées à bénéficier d'un premier accès à l'électricité d'ici à 2030, dont 3,9 millions de personnes supplémentaires (59%) seront connectées via le réseau, 1,6 million de personnes (23%) via des mini-réseaux, et 1,2 million via des kits solaires (18%).



## 2.2

### Plan d'action

Pilier	Indicateur	Données de référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
I : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs	Adoption de la planification intégrée du système électrique à moindre coût prenant en compte les coûts du cycle de vie et les ressources régionales et intégrant la demande émergente liée à la cuisson et à la mobilité électrique	Non	Le PIMC est en cours d'élaboration : le décret fixant les conditions d'élaboration a été signé le 5 septembre 2024, l'arrêté pour la mise en place des comités technique et du Comité Directeur a été signé le 27 décembre 2024. Le délai de réalisation du PIMC est fixé à juin 2025.
	Politique de passation de marché concurrentielle et cadre en place pour les investissements du secteur privé	Non	Le cadre réglementaire prévoit un cadre de passation de marchés concurrentiel mais autorise toujours le recours à des procédures dérogatoires, notamment l'entente directe, selon les dispositions de la Loi n° 2021-31 du 9 juillet 2021 portant Code de l'Électricité. Afin de renforcer la transparence et de restreindre les recours aux procédures dérogatoires, le décret n° 2023-444 du 28 février 2023 a été instauré. Ce décret vise à encadrer le recours à l'entente directe et aux offres d'initiative privée. Alors que toute offre d'initiative privée devrait, selon le Code, concerner des projets autres que ceux figurant dans le PIMC et faire l'objet d'un appel d'offres concurrentiel, sauf dérogation du régulateur, cette disposition n'est pas appliquée pour la plupart des projets. Une digitalisation du processus allant de la passation de marché jusqu'à la clôture des contrats permettra de réduire les retards d'exécution. Ces mesures seront prises avant janvier 2026.
	Amélioration du cadre relatif à l'autoproduction et à l'accès des tiers au réseau	Oui, mais nécessite une profonde amélioration	Le décret 2023-286 du 7 février 2023, pris en application des dispositions de la Loi n° 2021-31 portant code de l'électricité, clarifie le régime de l'autoproduction, fixe les conditions d'exercice de l'activité d'autoproduction d'énergie électrique ainsi que les conditions de vente du surplus d'énergie et d'injection dans le réseau. Il sera complété par le mécanisme de détermination du tarif pour la vente du surplus d'énergie au réseau.
II : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Adoption et application d'une tarification du transport harmonisée au sein de leurs pools énergétiques respectifs afin de faciliter le commerce transfrontalier de l'électricité	Non	Les délais de fixation des tarifs de transport transfrontalier au niveau régional dépendent de l'Autorité régionale de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC). La CRSE est membre du groupe de travail en charge de cette étude.  La CRSE a pris une décision portant sur les modalités de détermination du tarif de transport au Sénégal et lancé le processus d'élaboration du document de consultation publique, afin de fixer les tarifs d'accès des tiers au réseau de transport avant fin la fin du premier trimestre 2025.
III : Adopter les solutions EnRD et de cuisson propre pour un accès abordable	Adoption d'une plateforme de suivi et évaluation pour l'accès à l'électricité et à la cuisson propre intégrant les niveaux d'accès du cadre	Non	Le Système d'information énergétique (SIE), outil essentiel de planification et de suivi, est actuellement utilisé par le Ministère chargé de l'énergie pour suivre de manière courante la progression de l'accès à l'électricité. Cependant le SIE ne permet pas encore de suivre l'accès à la cuisson propre et n'intègre pas les niveaux d'accès du cadre multi-niveaux. L'adoption d'une plateforme digitale de suivi



au dernier kilomètre	multiniveaux (Multi-Tier Framework, MTF)		des projets, l'actualisation des chiffres d'accès sur la base du dernier recensement de 2023 et la réalisation d'enquêtes sur le niveau d'accès aux services énergétiques (MTF) permettront l'accès à des données quantitatives et qualitatives afin d'améliorer le suivi des projets et la planification en juin 2025 pour l'accès à l'électricité et en 2026 pour la cuisson propre.
	Adoption d'une stratégie nationale d'électrification comprenant un plan d'électrification quinquennal actualisé avec un rôle clairement défini pour le secteur privé	Non	Propositions pour l'actualisation de la stratégie d'électrification à moindre coût : Consultation des parties prenantes Actualiser la stratégie d'électrification en tenant compte du nouvel horizon temporel, avec l'intégration du rôle du secteur privé Élaboration d'un nouveau plan quinquennal d'électrification à moindre coût, en s'assurant de l'intégration du secteur privé Mise en place de mécanismes de financement privé pour l'électrification Mise en place du guichet unique pour la participation du secteur privé d'ici juillet 2025
	Mise en œuvre d'une stratégie nationale de cuisson propre suivie d'une livraison accélérée de projets à grande échelle	Non	L'adoption d'une stratégie de cuisson propre ciblant des technologies adaptées aux différents types de consommateurs, différenciant milieux urbain et rural et basée sur une intégration à la planification des secteurs du gaz et de l'électricité est une priorité pour le secteur (validation et adoption en janvier 2026).
	Cadre politique et réglementaire adopté pour les solutions hors réseau et de cuisson propre	Non	Des minimas techniques ont été définis pour le hors réseau, mais les kits de niveau 1 (MTF) sont groupés dans le niveau 0 national, conduisant à exclure ces systèmes de pré-électrification des programmes d'électrification rurale.  La norme IEC/TS 62257-9-8 / VeraSol est appliquée au Sénégal pour les kits domestiques (inférieur à 350 Wc), mais il n'existe pas encore de normes de qualité minimales pour les autres solutions hors réseau (prévu en juin 2025), y compris la cuisson propre (prévu en juin 2026). La définition de critères de qualité pour les équipements de cuisson propre permettrait de renforcer la confiance des consommateurs en ces produits.
IV : Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires	Reconnaissance du rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et encourager sa participation dans le secteur de l'énergie et mobiliser des ressources supplémentaires	Oui, mais besoin d'une approche systémique	Une approche en cascade dans la mobilisation de financements priorisera le financement des projets, en mobilisant en premier lieu les investissements privés, puis en utilisant des mécanismes de financement mixte si nécessaire et en réservant les fonds publics aux projets non-viables pour les investissements privés. Par ailleurs, le renforcement des partenariats public-privé (PPP), la simplification des processus administratifs et l'organisation de dialogues réguliers avec les acteurs privés permettront de mieux répondre à leurs besoins et d'aligner les priorités stratégiques. Ces mesures seront définies dès juin 2025 à travers un plan d'actions.
	Processus d'approbation réglementaire clairement défini pour les mini-réseaux gérés par le secteur privé (y compris la réglementation tarifaire, la délivrance des licences, les tarifs et l'arrivée/intégration au réseau)	Oui, mais besoin d'être complété par la définition du tarif	La concession d'électrification rurale décentralisée (CER) a été introduite par le Code de l'électricité. La Concession est attribuée par le Ministre chargé de l'Énergie, après avis du Régulateur qui s'assure du respect des conditions fixées par le décret relatif à l'attribution des titres d'exercice. Les tarifs appliqués par le concessionnaire sont approuvés par le Régulateur.



	Appui financier aux opérateurs/distributeurs d'énergies renouvelables décentralisées et de cuisson propre garantissant leur viabilité financière et l'accessibilité financière pour les consommateurs	Non	Pour les EnRD, le cadre juridique prévoit le financement public, le PPP et le financement privé. Le financement public doit être apporté par l'ASER sous forme de subvention accordée au porteur de projet retenu et ce, suite à un appel à propositions dans le cadre d'un PPP. Une stratégie visant à encourager l'utilisation productive de l'énergie et à renforcer la viabilité économique des solutions hors réseau sera intégrée pour faire en sorte que l'accès à l'énergie favorise le développement économique local. Un appui aux ménages pour les frais de raccordement aux services électriques réseau et/ou hors réseau permettra d'inclure les populations encore sans accès parmi les plus vulnérables tout en réduisant les pertes non-techniques et réduisant le recours au partage des compteurs. Ce type d'appui sera mis en place d'ici le premier trimestre 2026.
V : Garantir une compagnie nationale d'électricité financièrement viable qui fournit des services fiables et abordables	Publication des états financiers annuels audités de l'entreprise publique d'électricité	Oui	Les états financiers annuels de la SENELEC sont certifiés chaque année par un Commissaire aux comptes.
	L'entreprise publique d'électricité parvient à recouvrer au moins 100% de ses charges d'exploitation	Non	La régulation du secteur de l'électricité assure la couverture des coûts de l'opérateur à travers une compensation de l'État, mais les retards de versement de la compensation de l'État menacent le secteur. Les réformes nécessaires comprennent (i) la suppression progressive des subventions à l'énergie et la fixation d'objectifs de recouvrement des coûts en fonction de la réalisation de nouvelles réformes tarifaires et de l'amélioration des performances du service public, (ii) des dispositions pour la budgétisation annuelle qui garantissent que les institutions publiques puissent payer leurs factures d'électricité, (iii) l'adoption d'une cascade de trésorerie <sup>4</sup> liant les paiements de la SENELEC aux IPP, d'un calendrier de réduction des arriérés et de la dette à court terme de la société d'électricité. Tout ajustement tarifaire sera accompagné de mesures compensatoires pour les consommateurs vulnérables. Deux études financées par la Banque mondiale contribuent à calibrer ces réformes.

<sup>4</sup> Une cascade de flux de trésorerie, également connue sous le nom de cascade de paiement ou cascade de trésorerie, est une méthode structurée de répartition des flux de trésorerie entre différentes parties prenantes selon un ordre de priorité prédéterminé.



---

# 3

## Aperçu du secteur et défis à relever

---



## 3.1

# Aperçu du pays et du secteur

Le Sénégal est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest, stable politiquement, et dont l'économie a démontré une résilience notable face à divers chocs ces dernières années. Le pays compte 17,7 millions d'habitants <sup>5</sup>, dont un cinquième vit dans la région de Dakar (0,3% du territoire). Une grande partie de la population défavorisée du Sénégal se trouve dans les zones rurales, avec une concentration particulièrement marquée dans le bassin arachidier <sup>6</sup>. Malgré une baisse des investissements privés et des exportations, ainsi qu'une contraction de la production industrielle, la croissance du PIB réel, estimée à 4,3% en 2023, est restée stable par rapport à 2022 <sup>7</sup>. L'inflation élevée ces deux dernières années a freiné la consommation privée, un phénomène davantage ressenti par les ménages aisés. L'incidence de la pauvreté reste relativement inchangée à 37,5% en 2021/2022 contre 37,8% en 2018/2019 <sup>8</sup>, d'autre part, les inégalités ont reculé ces dernières années tant au niveau national qu'entre milieux urbain et rural.

### La répartition inégale de l'accès à l'énergie contribue aux inégalités économiques persistantes du Sénégal.

Avec un taux d'accès à 84% <sup>9</sup> en 2023, le Sénégal a l'un des taux d'électrification les plus élevés de la sous-région. Pourtant, ce taux d'électrification élevé masque de profondes disparités géographiques et socio-économiques. La corrélation entre la pauvreté et le manque d'accès à l'électricité est forte : le taux d'accès à l'électricité est estimé à 94,5% parmi le décile le plus riche de la population, contre 17,4% parmi les 10% les plus pauvres <sup>10</sup>. L'électrification urbaine atteint 97,1% <sup>11</sup>, alors que le taux d'électrification rurale est de 64,5% <sup>12</sup>. Les besoins énergétiques pour la cuisson sont majoritairement couverts par le bois de chauffe (45,2%), suivi du GPL (34%) et du charbon de bois (18,7%). La cuisson électrique représente à peine 0,1%. <sup>13</sup>

**L'électrification universelle à une énergie abordable, fiable et durable d'ici 2029 est un objectif clé de la Vision Sénégal 2050** et de la Lettre de Politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE). La nouvelle LPDSE 2024-2028 est prévue d'être finalisée au premier trimestre 2025. Ces plans stratégiques de haut niveau ont été complétés par plusieurs plans et programmes opérationnels, notamment le Programme national d'urgence d'électrification rurale (PNUER) et le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) en 2015, et plus récemment, le plan opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'électrification rurale "accès universel SE4ALL" en 2020, et le Programme d'urgence d'électrification (PUELEC) en 2022. L'Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER) soutient l'électrification rurale en accordant une assistance technique et financière aux entreprises et aux particuliers intervenant dans le secteur de l'Énergie, tandis que l'Agence nationale pour les énergies renouvelables (ANER) promeut l'utilisation des énergies renouvelables et est particulièrement impliquée dans les programmes d'électrification hors réseau impliquant des solutions solaires. Enfin, la SENELEC, société nationale d'électricité, joue un rôle croissant dans la mise en œuvre des concessions en milieu rural.

**Le Sénégal dispose de conditions favorables pour atteindre l'accès universel avant 2030.** La répartition démographique sur le territoire permet de privilégier une électrification à moindre coût par le réseau pour près de 84% des ménages <sup>14</sup>. De plus, la SENELEC dispose de capacités institutionnelles, techniques et financières suffisantes pour raccorder un grand nombre de nouveaux clients <sup>15</sup>. La SENELEC joue également un rôle important dans l'accélération de l'accès universel avec une plus grande responsabilité dans la mise en œuvre des concessions en milieu rural. Elle profite également des

<sup>5</sup> MEPM et [Banque mondiale](#) (BM, 2023). Selon les projections de la BM, la population s'élèvera à 21,5 millions en 2030.

<sup>6</sup> Source : Banque mondiale. Sénégal - Rapport sur la situation économique 2024 : Saisir l'opportunité. [30/11/2024, [ici](#)].

<sup>7</sup> Source : Banque mondiale. Senegal Economic Update 2023: Addressing the needs of vulnerable groups for national development. [30/11/2024, [ici](#)].

<sup>8</sup> Banque mondiale. Sénégal - Rapport sur la situation économique 2024 : Saisir l'opportunité. [30/11/2024, [ici](#)].

<sup>9</sup> Source : Estimation de la Direction des Études de la Planification et du Système d'Informations Énergétiques (DEPSIE). Les estimations officielles, basées sur le recensement de 2012, sont en cours d'actualisation sur la base du recensement de 2023. Le taux d'électrification en 2033 était de 80,95% selon les données officielles contre 68%, selon les données de l'ODD 7.

<sup>10</sup> Source : Estimation basée sur l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021.

<sup>11</sup> Source : Données MEPM en 2022. La même année, l'ODD7 estime ce taux à 96,6%.

<sup>12</sup> Source : Audit de l'électrification rurale, juin 2023. Le taux d'électrification rurale est estimé à 60,8% selon données MEPM en 2022 et à 43,4% selon l'ODD7.

<sup>13</sup> Selon l'EHCVM de 2021, publiée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

<sup>14</sup> Source : MEPM (2020). Élaboration d'un plan opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'électrification rurale "accès universel SEforALL".

<sup>15</sup> Selon le rapport d'audit du Contrat de performance de la SENELEC, 260 149 nouveaux ménages ont été raccordés au réseau en 2023.



infrastructures régionales d'interconnexion de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), réseau énergétique sous-régional le plus avancé en Afrique de l'Ouest, et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), pour importer de l'électricité hydroélectrique du Mali et de Guinée à des coûts bien inférieurs à ceux de la production thermique locale. Grâce à l'interconnexion OMVG récemment achevée, le Sénégal est devenu exportateur vers la Gambie et la Guinée, ce qui témoigne d'un véritable flux commercial bidirectionnel dans la région. Par ailleurs, le Sénégal dispose également d'un marché hors réseau performant qui peut être mis à contribution pour électrifier les zones reculées. Enfin, les capacités institutionnelles en place permettent de soutenir des efforts d'électrification ambitieux sur le plan politique. Toutefois, étant donné que l'électrification universelle cible de plus en plus les populations vulnérables et les zones isolées, le Sénégal doit adapter son approche pour surmonter les obstacles spécifiques à l'accès pour ces populations.

L'ambitieux objectif du Gouvernement de rendre l'accès universel à l'électricité d'ici 2029 sera acté dans la Lettre de Politique de développement du secteur de l'énergie, dont la finalisation est prévue pour le premier trimestre 2025. Malgré une augmentation de 16,1 points de pourcentage du taux d'accès entre 2017 et 2023 <sup>16</sup>, le rythme d'exécution des projets est resté en deçà des attentes pour atteindre l'objectif d'électrification universelle, initialement prévu en 2025. La coordination entre les différents projets d'accès et agences étatiques est perfectible et pourrait optimiser les ressources financières et techniques disponibles. Les retards d'exécution, le manque de planification et le recours aux procédures non-compétitives ont engendré une série de projets d'urgence et basés sur des offres non sollicitées qui génèrent des surcoûts et créent une divergence croissante par rapport aux scénarios optimaux qui pourraient être planifiés. On estime que 2,8 millions de Sénégalais <sup>17</sup> et près de 40% des institutions publiques de base <sup>18</sup> n'ont actuellement pas accès à l'électricité. Afin d'électrifier le dernier quintile au moindre coût, notamment dans les zones rurales difficiles d'accès, une mise à jour de la planification et de la stratégie de mise en

<sup>16</sup> Source : MEPM. Selon les données de l'ODD 7, l'augmentation est de 6,3 points pendant la même période.

<sup>17</sup> Source : MEPM (2023), contre 5,7 millions en 2022, selon les données de l'ODD 7.

<sup>18</sup> Sources : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Enquête continue sur les services de santé et de soins (2017) et ministère de l'Éducation, Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE) (2020).

<sup>19</sup> Source : Banque mondiale (2024). Rapport sur le climat et le développement du pays.

<sup>20</sup> Banque mondiale, Rapports nationaux sur le climat et le développement pour le Sénégal (2024). Données de l'EPM

œuvre des mini-réseaux et des programmes hors réseau (y compris les modèles économique et d'opération et maintenance) est nécessaire pour améliorer les données sur ces usagers, assurer une inclusion exhaustive tout en éliminant le risque de doublons. Un pilotage très coordonné des programmes, s'appuyant sur un cadre de suivi et d'évaluation moderne et bien défini, permettra de déployer les technologies nécessaires avec des appuis financiers idoines pour assurer leur accessibilité financière.

Pour soutenir la croissance nationale et favoriser le développement d'un secteur de l'électricité plus inclusif, résilient et durable, le Sénégal a initié un ambitieux programme de transition énergétique, visant à élargir la capacité de production d'énergie renouvelable tout en utilisant le gaz domestique comme combustible de transition avec une forte mobilisation du secteur privé. De ce fait, dès 2025, le pays pourra afficher l'une des plus faibles intensités d'émissions carbone du continent <sup>19</sup>. Entre 2018 et 2021, la capacité totale de production renouvelable a plus que doublé pour atteindre 460 MW, composée à 49% de solaire photovoltaïque, à 35% d'énergie éolienne et à 16% d'hydroélectricité. Le secteur privé est déjà très actif dans le secteur : les producteurs indépendants d'électricité, qui produisent 73% de l'électricité injectée dans le réseau interconnecté (2022), détiennent 94% <sup>20</sup> de la capacité installée renouvelable dans le pays <sup>21</sup>. La SENELEC investit dans la conversion des unités de production thermique du fioul lourd (HFO) au gaz naturel, afin d'utiliser, à terme, la ressource en gaz domestique et réduire les émissions du secteur. Dans le cadre de l'accord JETP signé avec la France, l'Allemagne, le Canada, l'Union européenne et le Royaume-Uni, le Sénégal s'est engagé à augmenter et maintenir la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique à 40% à partir de 2030. Cette transition du bouquet de production et le recours exclusif à des processus de mise en appel d'offres compétitifs sont les conditions sine qua non pour diminuer les coûts d'approvisionnement, améliorer la situation financière du secteur, réduire la dépendance du pays aux combustibles importés et garantir des services accessibles financièrement pour les nouveaux abonnés.

(Electricity Planning Model), excluant la capacité d'hydroélectricité installée hors des frontières du pays.

<sup>21</sup> Le programme Scaling Solar lancé en 2016 par le Gouvernement conseillé par la Société Financière Internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, a permis d'installer 60 MWc de centrales solaires PV raccordées au réseau. L'appel d'offres compétitif a alors permis d'établir une nouvelle référence pour la région et pour le Sénégal, avec des prix inférieurs à 4 centimes américains par kWh. MIGA a fourni son assurance contre les risques politiques aux projets solaires Kahone et Kael afin de débloquer les investisseurs du secteur privé.



## 3.2

# État actuel et défis <sup>22</sup>

### PILIER I

#### DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COÛTS COMPETITIFS

Le développement des énergies renouvelables (29% de la capacité installée) et le remplacement de la production à base de HFO par du gaz pour la production d'électricité est la stratégie à moindre coût pour le secteur. Il est donc crucial de renforcer l'environnement favorable au déploiement des énergies renouvelables, par exemple en généralisant les appels d'offres compétitifs dans le cadre de programmes ambitieux visant à mobiliser des ressources du secteur privé avec des instruments de garanties et en complétant le cadre relatif à l'autoproduction à travers la détermination du tarif de rachat du surplus.

Des investissements considérables, entre 4,8 et 5,8 milliards de dollars <sup>23</sup>, sont nécessaires à court et moyen terme pour financer cette transition, y compris créer les infrastructures de transport de gaz vers les centrales de production d'électricité et convertir les centrales HFO au gaz. En ce qui concerne les réseaux de transport d'électricité, les besoins existants seront couverts à terme par des projets en cours. En revanche, le réseau de distribution requiert des financements importants pour atteindre l'accès universel. Ces derniers ont été chiffrés à 937,4 millions de dollars dans le Plan Directeur de distribution détaillé (2021-2025 <sup>24</sup>).

La planification des infrastructures de production et de transport est réalisée jusqu'à présent par la SENELEC à l'aide d'un logiciel puissant, PLEXOS, mais le plan Production et Transport adopté par le Gouvernement en 2019 est toujours en phase d'actualisation. Le Plan opérationnel qui tient lieu de plan national d'électrification et détermine les solutions technologiques (réseau, mini-réseaux et kits solaires) pour l'électrification des localités du pays n'est pas optimisé. L'ensemble de ces plans seront prochainement remplacés par le Plan Intégré à Moindre Coût (PIMC), dont la publication est prévue pour juin 2025. Enfin, le plan d'investissement du JETP est en

<sup>22</sup> Pour plus de détails sur les piliers, se référer au Pacte énergétique pour l'Afrique.

<sup>23</sup> Banque mondiale, Rapports nationaux sur le climat et le développement pour le Sénégal (2024).

<sup>24</sup> Ces investissements sont dimensionnés pour un gain de charge de 189 MW, et comprennent : 4 postes sources, deux

cours d'élaboration avec une première version complète attendue d'ici fin janvier 2025.

### PILIER II

#### TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

L'intégration du Sénégal au sein du Système d'échange d'énergie électrique ouest africain (EEEOA) facilitera l'utilisation des ressources domestiques et pourrait jouer un rôle clé dans la décarbonation de la région en exportant de l'électricité à faible coût et à faibles émissions, tout en contribuant à la stabilité du réseau régional. Le Sénégal devrait renforcer ainsi sa position d'exportateur net vers le marché régional.

Le Sénégal est un acteur clé dans les institutions régionales et un champion de l'intégration régionale, à terme portée par l'EEEOA. Les infrastructures de transmission et d'interconnexion nécessaires pour faciliter le flux d'énergie sont construites et des lignes permettant la fiabilisation sont en cours de finalisation. La synchronisation du réseau régional et les cadres réglementaires et de conformité nécessaires (tels que l'intégration de normes dans le code de réseau, un code de marché et un tarif de transmission) devraient être achevés d'ici la fin mars 2025. Les plateformes de trading et instruments de soutien, notamment le Bureau d'accès au réseau de transport, sont en phase pilote et seront opérationnels en 2025. Compte tenu de sa position stratégique au sein de l'OMVS et de l'OMVG, le pays a un rôle majeur à jouer pour aider à orienter le développement de ces instruments.

### PILIER III

#### ADOPTER LES SOLUTIONS D'ENERGIE RENEUVELABLE DECENTRALISEES (ENRD) ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE

Le secteur de l'accès à l'électricité en milieu rural s'est structuré autour du concept de concessions d'électrifications rurales (CER) au début des années 2000. Malgré un appel d'offres, toutes les concessions n'ont pu

transformateur 225/30kV, 15 000 km de lignes et câbles HTA, 11 200 postes HTA/HTB, une centaine de cellules de protection départ et arrivée/départs, 13 batteries de condensateur, 8 JDB 30 kW et plus de 24 000 km de réseau BT.





être attribuées, du fait d'une rentabilité insuffisante. Une harmonisation tarifaire nationale, doublée d'une péréquation aux opérateurs des CER leur permettant de compenser le manque à gagner et de poursuivre leurs activités fut introduite en 2018. Néanmoins, les investissements d'envergure, dont ceux pour l'extension des réseaux ne sont pas réalisés, en partie du fait de retards de paiement. Une refonte du sous-secteur de l'électrification semble donc indispensable.

Aucune enquête sur le cadre multi-niveau (MTF) n'a été menée au Sénégal et, malgré d'importants travaux d'harmonisation des données relatives à l'accès à l'électricité dans les dernières années, une incertitude demeure quant au taux d'accès des ménages dans les localités électrifiées (en partie du fait des dynamiques démographiques et migratoires). La réalisation d'enquêtes permettra l'accès en temps réel à des données riches et de qualité sur les connexions et les équipements de cuisson propre déployés afin d'améliorer le suivi des projets et la planification. L'intégration de la base de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de 2023 permettra notamment de préciser les statistiques de population des localités. Le PIMC jouera un rôle essentiel dans la planification de l'électrification, indispensable pour piloter les derniers programmes pour arriver à 100% d'accès. Les niveaux de service minimums pour les solutions EnRD sont encadrés par des minima techniques définis par l'ASER, et ces derniers diffèrent du MTF. Notamment, le niveau 0 englobe les systèmes jusqu'à 200Wh/jour, permettant usuellement une pré-électrification des ménages les plus pauvres à des coûts abordables pour les ménages et des niveaux de subvention réduits.

En ce qui concerne l'application de norme de qualité pour les kits solaires, la norme IEC/TS 62257-9-8 a été adoptée par le Comité Électrotechnique National depuis décembre 2021. Le Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables (CERER) est apte à tester les appareils de cuisson propre selon la norme ISO/TR 19867-3:2018, permettant ainsi au Sénégal de mettre en œuvre des politiques publiques et des mécanismes de contrôle du marché alignés avec le cadre multi-niveau pour la cuisson propre.

L'adoption d'une stratégie de cuisson propre ciblant des technologies adaptées aux différents types de consommateurs, différenciant milieux urbain et rural, est une priorité pour le secteur. Le secteur est encadré par les LPDSE successives depuis 2002. La dernière LPDSE (2019-2023) met principalement l'accent sur l'accompagnement des artisans producteurs de foyers améliorés qui ne parviennent pas à satisfaire la demande et les

biodigesteurs. Une stratégie pour les combustibles domestiques avait été adoptée en 2016, et une étude est en cours pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la période 2024- 2030 dont la finalisation est prévue au premier trimestre 2025. En 2023, le butane était subventionné à hauteur de 55%. Cependant, il n'existe pas de système péréquation pour harmoniser les prix du gaz butane à l'échelle nationale, entraînant des variations des prix importantes sur le territoire. Une planification intégrée de la cuisson propre et de l'électrification permettrait d'optimiser l'opportunité offerte par un accès à l'électricité bientôt universel et au gaz domestique bientôt disponible sur le marché local.

## **PILIER IV**

### **INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES**

La réforme du secteur de l'énergie engagée par le Sénégal en 1998 a mis l'accent sur la participation du secteur privé particulièrement dans les sous-secteurs de la production et de l'accès à l'électricité (y compris la distribution en milieu urbain) : les producteurs indépendants (IPP) détiennent 65% de la capacité installée du pays <sup>25</sup> (produisant 73% de l'électricité) et le modèle de concession d'électrification rurale repose sur un partenariat public-privé incluant l'apport de capitaux privés et la délégation de l'exploitation technique et commerciale des ouvrages. Pour mettre en œuvre la filialisation de la SENELEC, prévue par le Code de l'électricité de 2021 un projet de loi a été préparé par le Ministère. Il devrait améliorer le cadre institutionnel propice à l'accès des tiers au réseau à travers la filiale Transport..

La participation du secteur privé est essentielle pour renforcer la résilience du secteur de l'énergie et combler les écarts de financement résultant des limites des ressources publiques. Une feuille de route visant à attirer le capital privé et à mobiliser les institutions financières peut s'appuyer sur les éléments clés suivants : (1) la mise en œuvre du cadre réglementaire et institutionnel pour garantir un environnement stable et transparent favorable aux investissements privés et l'adoption d'une approche en cascade pour prioriser le financement des projets mobilisant d'abord les investissements privés, puis des financements mixtes, avec les financements publics réservés aux projets non-viables pour les investissements privés ; (2) l'amélioration de la santé financière globale du secteur, notamment la durabilité financière de la SENELEC en tant qu'acheteur des services et productions des IPP, ainsi que l'adoption d'un mécanisme de « cascade de

<sup>25</sup> Source : Banque mondiale (2024). Rapport sur le climat et le développement du pays. Données Electricity Planning Model.



trésorerie » sécurisant les paiements de la SENELEC aux IPP ; (3) la structuration de projets rentables sous approche programmatique, avec une priorité accordée aux énergies renouvelables, notamment les mini-réseaux et solutions hors réseau et à la mise en place d'un mécanisme de subvention/financement basé sur les résultats pour soutenir la croissance du marché des technologies hors réseau portées par le secteur privé (mini-réseaux, kits solaires, solutions de cuisson propre, etc.) ; (4) la mobilisation des financements grâce à des partenariats stratégiques avec des institutions financières locales, régionales et internationales, intégrant des instruments de garantie pour réduire les coûts et les risques et renforcer l'attractivité pour les investisseurs ; et enfin, (5) le renforcement des capacités et l'engagement des parties prenantes pour assurer une mise en œuvre efficace et durable à long terme.

D'importants financements à travers des offres spontanées (ou offres d'initiative privée) ont été mobilisés. L'intensification des investissements privés pourrait être compromise par la sélection basée sur l'entente directe ne permet pas de garantir les meilleures offres, les obstacles réglementaires à l'investissement privé dans la production décentralisée EnR et par la viabilité financière limitée des opérateurs, en particulier la SENELEC.

Dans l'attente de l'arrivée du gaz domestique, les solutions d'importation de gaz, notamment les terminaux gaziers et/ou les unités flottantes de regazéification et de stockage (FSRU), initiées et mises en œuvre par le secteur privé, jouent un rôle crucial pour garantir l'approvisionnement en gaz à court terme et accélérer la conversion des centrales électriques fonctionnant au HFO vers le gaz, une énergie plus propre et plus durable.

De nombreuses entreprises de kits solaires se sont lancées en Afrique de l'Ouest francophone à partir du Sénégal grâce à un environnement favorable aux modèles d'affaires basés sur le crédit à la consommation octroyé via le PAYGo ou des partenariats avec des institutions de microfinance. La main-d'œuvre compétente et les infrastructures de transport performantes du pays sont un atout pour le secteur. Toutefois, malgré ces avantages, seuls 6,7% des ménages ruraux sont équipés de kits solaires <sup>26</sup>, du fait d'obstacle important à l'accessibilité financière et des programmes d'électrification rurale délaissant cette technologie ou n'intégrant pas de stratégie durable pour leur opération et maintenance.

---

<sup>26</sup> Source : MEPM (2023). Audit de l'électrification rurale, juin 2023.



## PILIER V

### **GARANTIR LA VIABILITE DE L'ENTREPRISE D'ELECTRICITE PUBLIQUE ET LA FOURNITURE DE SERVICES ELECTRIQUES FIABLES ET ABORDABLES**

---

La régulation du secteur de l'électricité garantit la couverture des coûts des opérateurs, augmentés de la rémunération de la base tarifaire, et dans le cas de la SENELEC, une compensation est versée par l'État si les revenus tirés de l'application des tarifs en vigueur sont inférieurs aux revenus requis tels que déterminés par le régulateur. Ainsi, sur la période 2021-2023, la SENELEC a dégagé plus de 35 milliards de FCFA de bénéfices, soit près de 4% de son chiffre d'affaires. Cependant, ce système de compensation crée une dépendance de l'opérateur vis-à-vis du Trésor public. En effet, les ventes d'énergie ne couvrent les charges d'exploitation qu'à hauteur de 72% en moyenne sur la période 2021-2023 en incluant les amortissements.

Les arriérés pluriannuels de paiements de l'administration et retards de paiements de la compensation tarifaire créent un chaînage de dettes et représentent un risque majeur pour l'approvisionnement en énergie du pays. En cas de retard de versement de la compensation tarifaire, la SENELEC doit trouver des ressources financières hors du cycle normal de l'exploitation engendrant un coût supplémentaire important (découverts bancaires), faute de quoi, un effet d'avalanche est déclenché dans le secteur et le met en péril : l'entreprise est contrainte de manquer à certaines de ses obligations vis-à-vis de ses fournisseurs de biens et services, y compris les IPP, qui se retrouvent à leur tour à court de liquidité et la Société Africaine de Raffinage (SAR) qui doit éviter de dégrader sa position vis-à-vis de ses banques afin de pouvoir continuer à satisfaire le marché en produits pétroliers.

Les projections effectuées par la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE) dans le cadre de la révision des conditions tarifaires pour la période 2023-2028 confirment l'absence de couverture des charges d'exploitation incluant les amortissements (81% au plus) par les revenus tirés des ventes d'énergie aux tarifs en vigueur ; il en est de même si les amortissements sont exclus (85% au plus). La CRSE conclut à un besoin d'ajustement tarifaire de 34% en moyenne sur la période, qui pourrait se décliner par une optimisation tarifaire dans un premier temps suivie d'un ajustement approprié afin d'amortir le choc sur les consommateurs vulnérables. La réduction du coût de production et la suppression progressive des subventions aux consommateurs semble être la voie la plus appropriée pour sortir d'une situation qui présente de nombreux risques non seulement pour le secteur de l'énergie mais aussi pour l'ensemble de l'économie.



## ANNEX I

# ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) <sup>27</sup>	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BAD	Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en zone périurbaine et rurale (PAMACEL)	10/2018 - 06/2025	Extension des réseaux de distribution et accès à l'électricité en dehors de Dakar	76,3 millions d'euros	600 000 personnes (75 000 nouveaux raccordements)	Non	Non	
Banque mondiale	Accès régional à l'électricité et projet Battery Energy Storage Technology (BEST)	12/2021 - 12/2026	Extension du réseau de distribution autour des postes de l'OMVG	129 millions de dollars	776 000 personnes (97 000 nouveaux raccordements)	Non	Non	Non
Banque mondiale	Projet d'Extension de l'Accès à l'Énergie au Sénégal (PADAES)	06/2022 - 06/2027	Projet national de densification du réseau	150 millions de dollars	1 580 000 personnes (200 000 nouveaux raccordements)	Non	Non	Stratégie nationale d'électrification (TBC)
AFD/BEI/UE	PADERAU	11/2022 - 11/2027	Extensions de réseau et mini-réseaux solaires	73 millions d'euros	176 000 personnes environ (22 000 nouveaux raccordements)	Non	Non	Appui technique à l'Unité de Coordination des projets d'accès
AFD/KfW	Smartgrid	07/2018 - 12/2024	Renforcement et modernisation	55 millions d'euros	54 000 personnes (5340 nouveaux)	Non	Non	Grid code Sénégal

<sup>27</sup>Les projets des secteurs public et privé doivent être répertoriés séparément.



			n du réseau électrique		raccordements)			
AFD	Thiès/Touba 100 MW Centrales solaires + BESS	2024-2026	2 x 50MW solaires photovoltaïques connectés au réseau	100 millions d'euros (estimés)	Non	Non	100 MW	AT pour O&M SENELEC
KfW	Iles du Saloum	2015-en cours	Mini-réseaux hybrides sur les îles du Saloum	10 millions d'euros	1602			
GIZ (donateurs BMZ et EnDev)	Développement énérgisant SN (EnDev)	Depuis 2006, phase actuelle 2023-25	Utilisation de l'électricité pour usage productif et cuisson électrique en zone rurale	3 millions d'euros	Environ 10 000 personnes, 70 institutions et 70 PME	Oui	60 kWc	
GIZ (BMZ)	EnDev Santé SN	2023/24	Électrification des postes de santé	1,8 millions d'euros	120 postes de santé			
GIZ (BMZ & UE = PADERAU composante hors réseau)	EnDev/ProAccès	7/2022-6/2025	1. Deux mini-réseaux 2. Financement basé sur les résultats pour 2 000 kits solaires en faveur des pauvres	4 millions d'euros	Environ 11 700 personnes		65 kWc	
GIZ (BMZ ET GCF)	EnDev/GCF : Cuisson respectueuse du climat au Kenya et Sénégal	2020-2025	Appui au marché des foyers améliorés	24 millions d'euros	Non	12 millions de personnes	Non	
GIZ	Programme d'Enseignement Supérieur sur les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (PESEREE) III	01/2023 - 12/2025	Renforcer la formation d'experts	5,1 millions d'euros				1000 experts diplômés
GIZ	Programme Énergies Durables (PED)	01/2022 - 12/2025	Promotion des EnR et EE	11,6 millions d'euros	Oui	Non	Oui	



IFC	Financement aux IPP thermiques ; conseil à l'état de la mise en œuvre du programme Scaling Solar et financement aux IPP d'EnR	2016-2019	Augmentation de la production d'électricité ; Promotion du modèle IPP ; Promotion et mise en place d'un modèle de passations de marchés compétitives pour des IPP Promotion des IPP d'EnR	344 millions d'euros	Oui	Non	60MW	
MIGA	Assurance contre les risques politiques pour les projets de centrales solaires Kahone et Kael Solaire	2019	Garantie pour les prises de participation du secteur privé dans les centrales électriques IPP EnR	6,9 millions d'euros	Oui	Non	60 MW	
MIGA	Assurance contre les risques politiques pour le projet de parc éolien Taiba B'Diaye	2018	Garantie pour les prises de participation du secteur privé dans les centrales électriques IPP EnR	128,1 millions d'euros	Oui	Non	158,7 MW	
AICS	Projet d'installation de chambres froides solaires pour la conservation de produits agricoles dans les Niayes	01/2025 - 12/2027	Chambres froides solaires	12 millions d'euros	11 installations photovoltaïques	Néant	1,7 MW	11 chambres froides solaires hors réseaux
MCC	Senegal Power Compact	09/2021 - 09/2026	1. Renforcer le réseau de transport  2. Améliorer l'accès en zones rurales et périurbaines	600 millions de dollars	4,6 millions de personnes  181 000 personnes (12 700 nouveaux	Non	Non	



			3. Améliorer le cadre légal et renforcer les capacités des acteurs du secteur					
AICS	Valorisation énergétique des résidus organiques dans les universités	08/2024 - 07/2026	Valoriser les déchets organiques pour la production de biogaz pour les restaurants de 6 universités	850 000 euros	Néant	Oui, 6 Universités publiques (90 000 étudiants)	Néant	6 bio-digesteurs
Gouvernement espagnol	PADE (Projet Annulation de la Dette Espagnole)	12/2022 - 12/2023	Développement de lignes 30 kv (dorsale) dans la zone Sud et électrification de villages proches	1,6 million de dollars	1 124 ménages	Non	Non	
EXIM BANK USA	Weldy Lamont	12/2022 - 12/2025	Améliorer l'accès en zones rurales et périurbaines par extension du réseau BT et mini-réseaux	88 millions de dollars	24 323 ménages	Non	72 mini-réseaux	
EIFFAGE	Boucle du Ferlo	02/2023 - 06/2025	Amélioration de la couverture en infrastructures électriques dans le périmètre de la SENELEC	23,5 millions de dollars	6126 ménages	Non	Non	
BEI/UE	PASE 2	2016 - 2023	Améliorer la fiabilité des services d'électricité (en particulier à Dakar) et réduire les pertes techniques et	75 millions d'euros	6 211 nouveaux ménages	Non	Non	



BOAD	Électrification de 63 villages par systèmes PV	01/2024 - 12/2027	Électrification de 63 villages dans les régions de Tambacounda, Kolda, et Sédhiou par mini centrales	16,6 millions de dollars	
BID	Projet d'électrification de 133 villages par systèmes photovoltaïques	06/2022 - 12/2024	Électrification de 133 villages par mini-centrales solaires (y compris hybridation)	22,8 millions de dollars	6 000 raccordements
FONDS VERT CLIMAT (BOAD)	Projet d'électrification rurale « Fond Vert pour le Climat »	28/09/2022 - 12/2028	Électrification par voie solaire d'au moins 500 localités	82,3 millions de dollars	38 917 ménages ruraux, y compris 3 739 utilisateurs productifs
PUELEC 1 – SAGEMCOMJP MORGAN SE	Réalisation de 296 km de dorsales HTA/BT pour la réalisation de et l'électrification de 700 localités	01/2025 - 12/2027	Réalisation des dorsales structurantes pour une large couverture du pays, électrification de chefs-lieux et autres localités	93,2 millions de dollars	
IRENA	Projet d'électrification de 30 villages par systèmes photovoltaïques	11/2018 - 04/2026	Électrification d'au moins 30 villages dans les régions de Tambacounda/Kaffrine/Matam/Louga/Saint-Louis	10,8 millions de dollars	30 000 personnes
KFW-IPEX	Gauff_Projet d'électrification rurale de 374 villages par mini-centrales Solaires	10/2018 - 31/12/2024	Projet d'électrification rurale de 300 villages	129,7 millions de dollars	10 369 ménages





KFW	Promotion de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie (PEEAE Phase 2)	2022 - 2026	Projet de renforcement et extension de réseaux dans neuf villes du Sénégal	30 millions d'euros
-----	---	-------------	--	---------------------

## ANNEX II

# MESURES ET INDICATEURS PROPOSES POUR LES PILIERS DU PACTE ENERGETIQUE

Piliers	Mesures/indicateurs	Données (dernières données disponibles)
Pilier 1 : Étendre les réseaux de production et de T&D	<b>Capacité de production installée/disponible (MW)</b> % thermique, % renouvelable (y compris les centrales de stockage par batterie)	<b>1 903,81 MW</b> 70,95% thermique 29,05% renouvelable
	Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)	10,5%
	<b>Énergie produite annuellement (MWh) – Total</b> % thermique, % renouvelable (y compris EnR variables/centrales de stockage par batterie)	<b>6 895,37 MWh</b> 82,79% thermique 17,21% renouvelable
	Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)	10,2%
	Coût moyen par kWh – thermique, renouvelable	71,27FCFA/kWh : 76,7 F/kWh thermique 56,32 F/kWh solaire 72,7 F/kWh éolien 19,6 F/kWh hydro
	<b>Énergie importée annuellement (MWh) – Total</b>	<b>499,14 MWh</b>
	Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)	19%
	Coût moyen par kWh (USD)	
	<b>Énergie exportée annuellement (MWh) – Total</b>	<b>541,25 MWh</b>
	Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)	304%
Chiffre d'affaires total (USD)	949 530 251 USD	
<b>Réseau de transport (HT, MT), Total : Longueur (km) ; Tension (kV) : Capacité de transfert – MW/MVA</b>	306 km de lignes 90 kV 1 100 km de lignes 225 kV	
Réhabilitation :		
Expansion :		
<b>Réseau de distribution (BT), total : longueur (km) ; Tension (kV) : Capacité de transfert – MW/MVA</b>	18 072 km de lignes HTA et 21 392 km de BT	
Réhabilitation :		
Expansion :		
<b>Accès à l'énergie (électricité et cuisson propre)</b>	<b>84%</b> électricité (2023) <b>32%</b> cuisson propre (2022)	



Nombre de nouvelles connexions au réseau (par type de client <sup>28</sup> )		2022	2023	2024
Total		233 050	211 808	59 201
Pilier 2 : Intégration régionale	<b>Interconnexions de transport</b> (HT), Total : Longueur (km) ; Tension (kV) : Capacité de transfert – MW/MVA pour chacune des 10 lignes d'interconnexion	<b>1 339,20 km</b> 225kV 327 MW/MVA		
	Énergie échangée dans le cadre d'accords bilatéraux d'achat d'électricité/protocole d'accord :	762 343 MWh (2023) 1 329 901 MWh (2024)		
	Énergie échangée dans Power Pool :			
	Frais de transport de transmission (USD par kWh)			
	Dettes (arriérés) / Créances (USD)			
Pilier 3 : DRE / Cuisson propre	Nombre de nouvelles connexions aux mini-réseaux (par type de client <sup>29</sup> ) (3 dernières années, si possible)	2021 (1067) 2022 (5422) 2023 (ND)		
	Nombre de systèmes solaires domestiques (3 dernières années, si possible)	2021 (1654) 2022(2908) 2023 (ND)		
	Nombre de connexions/d'appareils de cuisson propre	Nombre de foyers améliorés bois diffusés 2021 (52 558) 2022 (12 958) 2023 (33101)  Foyers améliorés charbon diffusés 2021 (294 111) 2022 (456 413) 2023 (566 300)		
Pilier 4 : Participation du secteur privé	Investissement total requis pour atteindre les objectifs du Pacte énergétique à l'horizon 2030 - Public / Privé. Investissement total disponible en 2024 – Public / Privé Déficit d'investissement à mobiliser chaque année jusqu'en 2030 - Public / Privé (en fonction des priorités gouvernementales et du séquençage) (National et International)	Voir tableau en fin de déclaration d'engagement (chapitre 1)		
	Besoins totaux d'investissement (privé) d'ici 2030 (USD, pourcentage) - répartis (par réseau, mini-réseau, hors réseau) et cuisson propre) ; déversés (par la production, le transport, la distribution et l'accès) (nationaux et internationaux)	Voir tableau en fin de déclaration d'engagement (chapitre 1)		
Depuis la signature du présent Pacte National : Nombre de projets énergétiques investis par le secteur privé Capacité de production énergétique ajoutée grâce aux investissements privés Montant cumulé des investissements réalisés par le secteur privé Part des investissements privés dans le total des investissements réalisés dans le secteur énergétiques				
Pilier 5 : Réformes	Rentabilité financière des services publics (selon les comptes audités) – Revenu/perte net (montant en dollars américains et dollars américains/kWh)	Rendement global de 81,7% en 2023		

<sup>28</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.

<sup>29</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.



sectorielles et services publics durables

(Régulateur) Politique tarifaire, tarifs moyens pour l'utilisateur final (par kWh) et trajectoire vers la réfectivité totale des coûts (% actuel des coûts récupérés pour atteindre l'objectif de 2030)

Montant total de la subvention (USD)<sup>30</sup>; Cheminement/échancier vers la réfectivité totale des coûts<sup>31</sup> (estimation);

La subvention représente 30% du tarif

Pertes techniques commerciales et de recouvrement agrégées (ATCC) : objectifs de réduction en % par an.

Nombre de clients avec ou sans compteur  
Nombre de compteurs à prépaiement

Nombre de compteurs à prépaiement

1 563 912 en 2023  
1 703 568 en 2024

Niveau d'endettement – Dettes dues au gouvernement, aux IPP, à d'autres fournisseurs.

Niveau d'arriérés – Créances du Gouvernement ou d'entités publiques (compteurs à prépaiement).

Revenus par répartition par type de clientèle (par exemple, ménages, industries, commerce, mines, importations, etc.).

Plan de restructuration du capital (oui/non).

Dettes aux IPP : 78 922 999 883 F CFA (2023)

Dettes au gouvernement : 377 218 981 509 F CFA (2023)

Dettes autres fournisseurs : 204 549 081 599 F CFA (2023)

Arriérés créances gouvernement : 91 040 276 101 F CFA (2023)

Délestage (p. ex., nombre moyen d'heures par jour et/ou estimation des MWh perdus par an).

Supplémentaire - Transversal à prendre en considération

Besoins en matière de renforcement des capacités (\$ US) (à tous les niveaux)

Alignement des plans d'expansion du secteur de l'électricité au moindre coût sur les stratégies à long terme et les CDN des pays/Accord de Paris – Oui/Non

Accessibilité financière des ménages (c'est-à-dire % du niveau de revenu disponible du ménage disponible pour les services énergétiques et/ou % des ménages recevant des subventions énergétiques)

Emplois : p. ex. suivre le nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes

Alignement : oui

<sup>30</sup> Il peut s'agir de subventions pour la production et la distribution d'électricité, de projets d'énergie renouvelable et de subventions à la consommation.

<sup>31</sup> Subvention tarifaire pour les consommateurs (USD/kWh<sup>31</sup>) ; Taux de recouvrement des coûts (%)<sup>31</sup> ; Fonds dédiés (en particulier rural) (USD, annuel)



## ANNEX III

# CADRE REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

1. Décret no 2023-285, relatif aux projets d'électrification rurale décentralisée
2. Décret no 2024-1631, fixant les conditions d'élaboration et de mise à jour du Plan Intégré à moindre Coût dans le secteur de l'électricité
3. Arrêté fixant le seuil et les modalités de mise en œuvre de l'éligibilité du client
4. Décret no 2024-833, fixant les conditions de vente et les modalités d'achat d'énergie électrique entre les producteurs indépendants ou les fournisseurs et le gestionnaire du réseau de distribution, les détaillants indépendants, les clients éligibles
5. Arrêté fixant le seuil des unités de production en dehors du champ d'application du Code de l'électricité
6. Décret no 2017-1333, relatif au contrôle de conformité aux normes des installations électriques intérieures
7. Loi no 2021-32, portant sur la création, l'organisation et les attributions de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie
8. Décret no 2022-2295 du 28 décembre 2022, portant sur le Code des marchés publics
9. Décret no 2023-444, fixant les procédures de passation des titres d'exercice relatifs aux activités règlementées dans le secteur de l'électricité
10. Décret no 2023-269, fixant les conditions et les modalités de délivrance, de modification, de renouvellement et de retrait des titres d'exercice dans le secteur de l'électricité
11. Décret no 2023-286, relatif à l'activité d'autoproduction d'énergie électrique
12. Décret no 2018-1944 du 26 octobre 2018, modifiant le décret 2014-1472 du 12 novembre 2014, portant sur le régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées
13. Décret no 2022-1593, portant sur l'organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie
14. Loi no 2021-31, portant sur le Code de l'électricité
15. Décret no 2019-1884 du 18 novembre 2019, portant sur la création et l'organisation du Fonds de préférence de l'énergie
16. Loi no 2020-06, portant sur le Code gazier
17. Loi no 98-31 du 14 avril 1998, relative aux activités d'importation, de raffinage, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures
18. Loi no 2023-15 du 2 août 2023, portant sur le Code de l'environnement



## ANNEX IV

# LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AICS	Agence italienne de coopération au développement
ANER	Agence nationale pour les énergies renouvelables
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARREC	Autorité régionale de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO
ASER	Agence sénégalaise d'électrification rurale
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Concessions d'électrification rurale
CERER	Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie
DEPSIE	Direction des Études de la Planification et du Système d'Informations Énergétiques
EEEOA	Système d'échange d'énergie électrique ouest africain
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EnDev	Energising Development
EnR	Énergie renouvelable
EnRD	énergie renouvelable décentralisée
ERD	électrification rurale décentralisée
FCFA	Franc CFA
FSRU	Unités flottantes de regazéification et de stockage
GCF	Fonds vert pour le climat
GiZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HFO	Fioul lourd (Heavy fuel oil)
IFC	Société Financière Internationale (International Finance Corporation)
IPP	Producteur indépendant
ISO/TR	Norme technique de l'Organisation internationale de normalisation
JETP	Just Energy Transition Partnership
kWc	Kilo Watt crête
LPDSE	Lettre de Politique de développement du secteur de l'énergie
MCC	Millennium Challenge Corporation
MEPM	Ministère de l'énergie, du pétrole et des mines
MTF	Cadre multi-niveau (Multi tier framework)
MW	Mega Watt
O&M	Opérations et Maintenance
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie



OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PADAES	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité au Sénégal
PAMACEL	Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en zone périurbaine et rurale
PAYGo	Pay-as-you-go
PIB	Produit intérieur brut
PIMC	Plan intégré à moindre coût
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUER	Programme national d'urgence d'électrification rurale
PPP	Partenariat public privé
PSE	Plan Sénégal émergent
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
PUELEC	Programme d'urgence d'électrification
RNSE	Rapport national sur la situation de l'éducation
SAR	Société Africaine de Raffinage
SDG7	Objectif 7 de Développement Durable (ODD) : Énergie propre et à coût abordable
SE4ALL	Sustainable Energy for All
SENELEC	Société nationale d'électricité du Sénégal
SIE	Système d'information énergétique
UE	Union Européenne
USD	Dollar américain



---

**CONNECTONS**  
**300 M DE PERSONNES**  
**À L'ÉNERGIE**  
**EN AFRIQUE D'ICI**  
**2030**

---

**MISSION300**  
#PoweringAfrica

MISSION 300  
**AFRICA**  
ENERGY  
SUMMIT

